

COMMUNIQUÉ *de presse*

Paris, le 24 mai 2012

L'Adie ouvrira ses antennes, du 5 au 7 juin prochains, pour proposer un accompagnement aux personnes qui se lancent ou développent leur activité en auto-entrepreneur

Près de la moitié des personnes financées par l'Adie, association pionnière et acteur majeur du microcrédit en France, sont des auto-entrepreneurs. Bien que ce régime soit ouvert à tous ceux qui sont tentés par la création d'entreprise, il est en effet adapté aux publics de l'Adie, les chômeurs et allocataires des minima sociaux, à condition qu'ils soient accompagnés.

Pour aider les personnes qui se sont lancées en auto-entrepreneur sans accompagnement ou pour proposer un accompagnement à celles qui souhaitent créer leur entreprise, l'Adie et ses partenaires organisent **une campagne d'information tout spécialement destinée aux auto-entrepreneurs, du 5 au 7 juin prochains, dans toute la France**. A cette occasion l'Adie ouvrira ses portes et sera présente chez ses principaux partenaires, notamment les agences Pôle emploi et les Chambres de Commerce. C'est en effet l'accompagnement des nouveaux auto-entrepreneurs, souvent mal préparés à faire face à leurs responsabilités, qui garantit la réussite de leur projet.

A travers cette campagne, l'Adie vise trois profils auxquels elle proposera des services adaptés :

- les porteurs de projet,
- les auto-entrepreneurs qui sont déjà lancés mais rencontrent des obstacles,
- ceux qui sont en activité et souhaitent se développer.

Dans le cadre des antennes Adie, ils pourront, selon leur profil, participer à des ateliers collectifs et à des entretiens individuels, afin de présenter leur projet, connaître les pièges à éviter et les "bons tuyaux" pour bien démarrer, bénéficier de conseils personnalisés et d'astuces pour développer leur réseau, booster leur communication, gagner des clients, etc.

L'Adie pourra également leur proposer un financement pouvant aller jusqu'à 10 000 € :

des microcrédits jusqu'à 6 000 € pour financer tous types de besoins (véhicule, stock, trésorerie, etc.), complétés par des prêts d'honneur jusqu'à 4 000 €.

Liste des antennes Adie et des points d'information partenaires sur www.adieconnect.fr
ou au N° vert 0 800 800 566

La campagne est soutenue par : l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (l'ACFCI), Planète Auto-entrepreneurs, Pole emploi et l'Union des Auto-entrepreneurs (UAE).

A propos de l'Adie:

Reconnue d'utilité publique, l'Adie est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Pionnière du microcrédit en France et en Europe, l'Adie en est l'acteur majeur. L'Adie accompagne par ailleurs les porteurs de projet afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité.

Depuis sa création en 1989 par Maria Nowak, l'Adie a financé plus de 110 000 microcrédits, participant ainsi à la création de plus de 80 000 entreprises, avec un taux de pérennité après deux ans de 68% et un taux d'insertion des personnes financées après deux ans de 79%.

L'Adie est présidée depuis mars 2011 par Catherine Barbaroux.

CONTACTS PRESSE:

Sandrine Bonamy-Leiba – 01 49 33 19 00 – 06 86 17 48 76 – sbonamy@adie.org

Christelle Touré - 01 49 33 19 66 – Port : 06 07 47 35 67- ctoure@adie.org

Alice Dekker – 06 16 58 21 60 – alice.dekker@wanadoo.fr

www.adie.org